

MOUVEMENT DE L'EMPLOI

Rentrée 2026



- ✓ **2 au 13 mars**
Cellules régionales de l'emploi (avis sur les résiliations et réductions)
- ✓ **13 mars**
Publication des postes vacants ou susceptibles de l'être
- ✓ **2 avril**
Date limite de dépôt des candidatures pour les mutations
- ✓ **8 avril**
Examen en CCM des résiliations et réductions de contrat
- ✓ **13 mai**
Examen en CCM des candidatures (1^{er} tour)
- ✓ **17 juin**
Examen en CCM des candidatures (2nd tour)
- ✓ **22 juin**
Possibilité de recrutement de contractuels sur postes restés vacants
- ✓ **Début juillet, le cas échéant**
Examen en CCM des dernières candidatures

REVALORISATION DES SALAIRES

des contractuels de remplacement



Grâce à l'action du Sniec-CFTC, c'est signé pour la rentrée 2026 !

Revendication portée par le Sniec-CFTC depuis longtemps : les Maîtres Auxiliaires verront au 1er septembre 2026 leur **grille de salaire alignée sur celle de la catégorie 3**.

Concrètement, un remplaçant à bac + 5 verra son salaire augmenter de 350 € brut/mois à l'échelon 1 (440 € à l'échelon 2 ; 500 € à l'échelon 3)

Une avancée majeure attendue dont le Sniec-CFTC se félicite et qui va enfin permettre à des enseignants remplaçants d'être rémunérés au-dessus du Smic.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES : POUR QUE LE SNEC-CFTC VOUS REPRÉSENTE !



2026 est une année professionnellement très importante pour votre représentation à la commission consultative mixte (la CCM) et au comité consultatif ministériel (le CCM).

En effet, du 3 au 10 décembre 2026, vous allez élire les enseignant(e)s qui vont siéger dans ces instances. Ils défendront vos droits et l'avenir de notre métier auprès du Ministère.

Votre double vote électronique, est capital pour que les représentants du Sniec-CFTC au CCM et à la CCM continuent d'apporter leurs idées, leur expertise et de garantir un traitement juste et équitable des situations qui leur sont soumises. Surveillez vos boîtes aux lettres professionnelles pour avoir toutes les informations.

ENCORE + FORTS ENSEMBLE !